

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS183

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 63, substituer à la référence :

« 6° »

la référence :

« 7° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel